



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 29 août 2016

Monsieur Christian Roy  
Directeur de projet Extension de Canadian Malartic  
et déviation de la route 17  
100, chemin du Lac Mourier,  
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

**Objet :**       Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et  
de déviation de la route 117 à Malartic  
**Questions complémentaires du 29 août 2016 (DQ27, n° 1 à 5)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le mercredi 31 août** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
p. j. (2)

### **Questions complémentaires du 29 août 2016 (DQ27, n° 1 à 5)**

La commission vous demande d'apporter quelques précisions à vos réponses du 6 juillet et du 18 août dernier (les documents DQ7.1 et DQ21.1).

#### **1- Concernant la ségrégation des stériles en fonction de leur potentiel d'acidification**

Dans votre réponse du 6 juillet 2016, vous indiquiez que le projet vous permettrait d'obtenir une aire supplémentaire pour la halde à stériles sur laquelle vous pourriez ségréguer le stérile selon vos besoin (DQ7.1, p. 9).

- Veuillez indiquer si vous vous engagez formellement à procéder à une ségrégation des stériles en fonction de leur potentiel d'acidification, advenant l'autorisation du projet d'agrandissement de la mine.

#### **2- Concernant les dimensions de la fosse**

Dans votre envoi du 18 août, en réponse à la question 7, vous avez fourni les dimensions de la fosse Canadian Malartic en 2016 et celles de l'extension Barnat à la fin de la période d'exploitation (DQ21.1, p. 4)

- a. Veuillez ajouter les dimensions de la totalité de la fosse à la fin de la période d'exploitation (volume, superficie, profondeur maximale)
- b. Veuillez ajouter les dimensions de la fosse Jeffrey à la fin de son exploitation (volume, superficie et profondeur maximale)

Dans le résumé de l'étude d'impact, il était indiqué que la fosse Canadian Malartic « aura une longueur maximale d'environ 3 750 m et une largeur maximale de près de 900 m » (PR3.3, p. 136). Quant à sa profondeur maximale : « elle sera approximativement 35 m plus profonde que la fosse originale. Le niveau le plus bas prévu pour l'agrandissement de la fosse est de 90 m sous le niveau de la mer. La profondeur de la fosse finale sera d'environ 410 m par rapport au terrain environnant » (PR3.3, p. 137). Or, dans votre réponse du 18 août vous n'attribuez que 340 m de profondeur à « l'extension Barnat ».

- c. Veuillez réviser l'information du résumé citée ci-dessus et indiquer les changements qui s'appliquent aux valeurs indiquées. Si c'est le cas, expliquer ce qui occasionne une révision de la profondeur maximale de 410 m à 340 m.

#### **3- Concernant la durée du projet**

En présentant le projet en audience, vous mentionniez qu'il prolongerait l'opération de la mine de 6 ans (DA9, p. 36). Dans votre réponse du 18 août, vous indiquez que, selon le plan minier de 2016, « aucun minage n'est prévu au-delà de 2026 » (DQ21.1, p. 3).

- a. L'évaluation de la durée du prolongement à 6 ans est-elle toujours valide ? Préciser sur quelles années s'étendrait le projet d'agrandissement tel que révisé en fonction du plan minier de 2016 ? Comment et quand est établie la première année du projet considérant que l'étude d'impact de 2008 prévoyait 14,3 ans de production ?
- b. Est-il toujours valable d'affirmer que le projet prolongerait de 6 ans les emplois directs de près de 670 travailleurs de la mine ? Corrigez ou ajustez l'information au besoin.
- c. Et selon ce plus récent plan, en quelle année et en combien d'années prévoyez-vous compléter les travaux de fermeture ?

#### **4- Concernant les coûts d'opération et les investissements**

Les coûts d'opération et des investissements qui sont rattachés au fait que la mine Canadian Malartic est installée en milieu urbain sont estimés au DQ21.1 (réponse 4, p. 2). Le promoteur mentionne que ces coûts n'incluent pas le bureau des relations avec la communauté ni le développement du guide de cohabitation.

- Veuillez préciser ce qui est inclus dans ces montants.

#### **5- Concernant les achats de biens et services**

Selon les données d'achats de biens et services effectués par la mine Canadian Malartic à Malartic, dans la région administrative et au Québec (DQ21.1, p. 1; DQ7.1, p. 60; DA2-2013, p. 47), il a des fluctuations et certaines réductions (en %) dans les achats locaux et régionaux réalisés depuis 2011.

- Veuillez donner un portrait des types d'achat locaux et régionaux qui sont réalisés par le promoteur et expliquer les raisons des baisses observées.